

de la Grünstrafse, chargé du débit du fer forgé, du fer blanc et des ouvrages de fonte des provinces en deçà du Weser, excepté de la Silesie. Il est aussi chargé du débit des charbons de terre de la basse-Silesie dans différentes provinces et du salpêtre des salpêtrières de Magdebourg, de Halberstadt et de Cujavie.

5. *L'administration générale des tourbières* qui dépend du département des mines et ferronneries.

6. *La société royale du commerce maritime* qui jouit du privilège exclusif de faire entrer toutes les espèces de sel étranger dans les ports prussiens de la mer baltique, et qui fait outre cela commerce de toutes sortes de marchandises. Le fonds de la compagnie est de 1,500,000 écus, et consiste en 5000 actions, chacune de 500 écus argent de Prusse. Les actionnaires reçoivent 5 p. c. de dividende. On peut aussi y mettre des fonds en argent de Brandebourg à $2\frac{1}{2}$ p. c. sur lesquels la société remet au créancier une obligation payable au porteur. Les bureaux sont rue des chasseurs No. 27.

7. *La compagnie des assurances* qui assure des vaisseaux sur mer et des bateaux sur des fleuves et leur cargaison. Son fonds est de 100,000 en argent et consiste en 1000 actions chacune à 100 écus. Le bureau est à la Grand' rue, maison Daum No. 6.

8. *Le corps des marchands*: on les divise 1. en *marchands membres des communautés*, c. à. d. la communauté des marchands épiciers et celle des marchands drapiers et des marchands de soyeries. 2. en *marchands privilégiés*